

Mairie de Boisemont

**Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal du 15 octobre 2010**

L'an deux mil dix, le quinze octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 9 octobre 2010

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 13

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Aubin, Métayer, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, , Daine Duhem, Guerneur, René.

Etaient absents: Mmes Bécue (pouvoir à Mr Wanner), Gamito, Mrs Chaumeret (pouvoir à Mr Pernel), Charpentier (pouvoir à Mme Duhem)

Secrétaire de séance : Mme Daine

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE LA CACP AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA RESTAURATION DU LAVOIR ET LA RESTAURATION DE LA TOITURE DES DEPENDANCES DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2010 approuvant le contrat de territoire proposé par la CACP pour la période de 2010 à 2014 pour un montant total de 212 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de conventions avec la CACP pour le financement des travaux de restauration du lavoir et de la toiture des dépendances du château pour les exercices 2010-2011.

3 – DECLASSEMENT DE LA RD 81 EN ACCORD AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le loi du 9 décembre 2004 dite de simplification du droit,
VU le Code de la voirie routière, article L131-4 et L 141-3,

Considérant la demande de déclassement de la RD81 par la Commune de Menucourt,
Considérant le projet routier de déclassement du domaine public pour la mise en cohérence des réseaux routiers
Considérant les problèmes de circulation (vitesse excessive),
Considérant la demande de la commune de Menucourt d'installer un sens unique sur la RD 81 déclassée dans le sens Menucourt-Boisemont,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement de la RD81 et son classement dans le domaine communal,

PRECISE qu'au préalable les prestations suivantes soient réalisées :

- Exécution d'un revêtement en enrobé sur la voie actuelle avec réfection des bordures et confection d'un trottoir pour personnes à mobilité réduite,
- Mise en place d'une signalétique pour la zone à double sens maintenu pour les riverains de Boisemont, rue de Menucourt,
- Mise au point d'une convention entre les communes de Menucourt, Courdimanche et Boisemont pour l'entretien de la voie déclassée et pour l'exécution du sablage hivernal.

4 – ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU C.I.G.

VU le Code Général des Collectivités Locales,
VU LE Code des Assurances,
VU la loi n) 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,
VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
VU Le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,
VU la délibération du conseil d'administration du CIG en date du 28 septembre 2009 approuvant le renouvellement du contrat de groupe selon la procédure négociée,
VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 21 juin 2010, autorisant le Président du CIG à signer le marché avec le candidat DEXIA SOFCAP / CNP Assurances,
VU l'exposé du Maire,
VU les documents transmis (rapport d'analyse du CIG)

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,
CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des marchés publics,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux et prestations pour la Collectivité de Boisemont par le Centre de gestion dans le cadre du contrat de groupe d'assurance statutaire,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 21 décembre 2014

Pour les agents CNRACL pour les risques Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire au taux de 5.50 % de la masse salariale assurée (frais de CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le risque maladie ordinaire,
Et

Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.55 % de la masse salariale assurée (frais de CIG exclus) avec une franchise de 30 jours cumulés sur le risque de maladie ordinaire.

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat de groupe.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat de groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de 6 mois.

5 - AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des articles L 121-4 et L 122-8 du code de l'urbanisme, le conseil Municipal doit transmettre un avis sur le projet de SCOT DE Cergy Pontoise.

Madame Florence CAIGNARD, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme fait un exposé sur le SCOT de Cergy Pontoise qui n'appelle pas de remarque particulière,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le SCOT DE Cergy Pontoise.

6 – RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CACP

En application de l'article L 5211.39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire communique à l'assemblée de rapport d'activités de la CACP pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités de la CACP pour l'année 2009.

7 – LOGEMENTS LOCATIFS 15 RUE MAURICE FOUQUET

Les travaux des logements locatifs du 15 rue Maurice Fouquet ont débuté le 15 septembre dernier, les délais fixés dans le planning sont respectés, la livraison est prévue pour fin juillet 2011.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DECHETS – CONVENTION DE REVERSEMENT DES SUBVENTIONS ECO-EMBALLAGE

La Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et Eco-Emballage sont partenaires du dispositif de collecte des emballages ménagers dans le cadre d'un contrat programme de durée.

Ce contrat organise le soutien financier d'Eco-Emballage se rapportant aux actions et outils de sensibilisation et d'information mis en œuvre par la CACP.

Il est demandé aux collectivités de la CACP de bien vouloir signer une convention de participation financière aux dépenses de communication liées aux opérations de collecte sélective des emballages ménagers par le reversement des subventions accordées aux communes par Eco-Emballage à la CACP.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux dépenses de communication liées aux opérations de collecte sélective des emballages ménagers par le reversement des subventions accordées aux communes par Eco-Emballage à la CACP.

CIRCULATION GRANDE RUE

Monsieur le Maire fait part des observations des riverains de la Grande Rue au sujet du changement de sens de circulation, ainsi que la vitesse excessive des véhicules.

Le Conseil Municipal décide de limiter la vitesse de circulation de la Grande Rue à 30 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,

JC WANNER.